



Voici quelques informations pratiques pour répondre à vos questions.

**Rentrée scolaire : Jeudi 1er septembre 2022**

## 1. LE PLANNING DE VOS ENFANTS :

### ECOLE MATERNELLE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 8h50	Garderie municipale (arrivées échelonnées)		Possibilité d'être accueilli au centre de loisirs de l'Agglomération du Pays de l'Or  <i>Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet www.paysdelor.fr</i>	Garderie municipale (arrivées échelonnées)	
8h50	Ouverture du portail			Ouverture du portail	
9h00 - 12h00	Classe			Classe	
12h00 - 13h50	Déjeuner à la maison ou à la cantine			Déjeuner à la maison ou à la cantine	
13h50	Ouverture du portail			Ouverture du portail	
14h00 - 17h00	Classe			Classe	
17h00 -19h00	Garderie municipale (départs échelonnés)			Garderie municipale (départs échelonnés)	

## 2. RESTAURANT SCOLAIRE:

La restauration scolaire est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (<http://www.paysdelor.fr> – 04.67.12.35.00).

### Fonctionnement:

1/ Inscription : Dossier Familial Unique (DFU), téléchargeable sur le site de l'agglomération du Pays de l'Or : [www.paysdelor.fr](http://www.paysdelor.fr), à remplir et à déposer auprès de la Maison des Enfants, chemin de Bentenac à Mauguio - Tél. : 04.67.06.01.57). Le DFU est à remplir une fois pour toute la scolarité de votre enfant.

2/ Réservation des repas sur Internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC ; jusqu'à 8h00 pour le jour même.

3/ Paiement sur internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC ; ou par prélèvement automatique, ou encore en vous rendant à la Maison des Enfants de Mauguio.

Tarif appliqué pour l'année 2022 : 3,75 €

Contact : M. Jérôme MARTIN : 04.67.29.31.73

Les parents dont les enfants présentent des allergies alimentaires doivent prévenir la direction de l'école et prendre contact avec M. MARTIN afin de mettre en place un Protocole d'accueil individualisé (PAI) en lien avec le médecin de PMI ou scolaire et leur médecin traitant.

### 3. GARDERIE MUNICIPALE :

**Vous pouvez faire garder vos enfants les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 7h00 à 8h50 et de 17h00 à 19h00 (à l'exception du jour de la rentrée, soit à compter du 02/09/2022).**

Cet accueil payant est assuré par le personnel municipal (dans le restaurant scolaire), au tarif de 1,80€ la vacation (tarif majoré en cas de non réservation : 3,60 €).

*(Attention : Pour assurer un bon fonctionnement de ce service le portail de l'école est fermé à 8h45 et réouvert à 8h50)*

Fonctionnement :

Les réservations s'effectuent, comme pour la restauration scolaire, au moyen du logiciel de gestion sur internet « D Clic ».

Le principe est simple et se décompose en plusieurs étapes :

- Vous remplissez (si ce n'est déjà fait) le formulaire « Dossier Familial Unique » (DFU), téléchargeable sur le site de l'agglomération du Pays de l'Or : [www.paysdelor.fr](http://www.paysdelor.fr). et vous le déposez à la maison des enfants à Mauguio.
- Vous vous connectez au portail « D'Clic » grâce à votre identifiant et votre code d'accès afin de réserver la garderie (au plus tard le jour même, avant 7 heures).

Le paiement s'effectue sur internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC ; ou par prélèvement automatique, ou encore en vous rendant à la Mairie (pour les paiements par chèque ou en espèces).

**Le règlement intérieur de la garderie municipale est disponible sur le site de la mairie.**

### 4. L'ASSURANCE SCOLAIRE :

Afin de permettre à votre enfant de participer aux activités en dehors de l'école (sorties...), vous devez fournir dès la rentrée une attestation de « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident**».